



Le 19 février 2021

Aux porteurs de parts des FNB suivants :

FNB Indice de rachat d'actions canadiennes CI First Asset
FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'énergie CI First Asset
FNB Banques européennes CI First Asset
FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'or⁺ CI First Asset
FNB Options d'achat couvertes sur géants de la santé CI First Asset
FNB Indice Morningstar Canada Dividende cible 30 CI First Asset
FNB Indice Morningstar États-Unis Dividende cible 50 CI First Asset
FNB Options d'achat couvertes sur géants des technologies CI First Asset
FNB Indice de rachat d'actions américaines CI First Asset

(individuellement, un « **FNB** » et collectivement, les « **FNB** »)

Madame, Monsieur,

Assemblées extraordinaires – Propositions de fusions des FNB et de modifications des objectifs de placement

Des assemblées extraordinaires des porteurs de parts des FNB susmentionnés se tiendront simultanément le jeudi 1^{er} avril 2021 à partir de 10 h (heure de Toronto) uniquement par téléconférence au numéro suivant :

Numéro d'appel pour la conférence : 1-877-570-3648

Numéro de la salle de conférence : 268 648 937

(chacune, une « **assemblée** » et, collectivement, les « **assemblées** »). En cas de reprise de l'assemblée concernant un FNB, le présent avis constitue l'avis de reprise de l'assemblée, qui se tiendra de la même manière et à la même heure le jeudi 8 avril 2021 (conjointement avec les assemblées, les « **assemblées extraordinaires** »). Les porteurs de parts des FNB susmentionnés peuvent participer aux reprises des assemblées par téléconférence en appelant le numéro suivant :

Numéro d'appel pour la conférence : 1-877-570-3648

Numéro de la salle de conférence : 240 086 182

Les assemblées extraordinaires seront tenues aux fins suivantes :

1. permettre aux porteurs de parts de chaque FNB indiqué dans le tableau ci-dessous à la rubrique « FNB en dissolution » (chacun, un « **FNB en dissolution** » et, collectivement, les « **FNB en dissolution** ») d'examiner et, s'il est jugé approprié, d'adopter **la fusion de chaque FNB en dissolution avec le FNB prorogé** indiqué en regard de son nom ci-dessous (chacune, une « **fusion** » et, collectivement, les « **fusions** »), comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, datée du 19 février 2021 (la « **circulaire** »);

Fusion n°	FNB en dissolution	FNB prorogé
-----------	--------------------	-------------

1	FNB Indice Morningstar Canada Dividende cible 30 CI First Asset	FNB Indice de croissance de dividendes de titres canadiens de qualité WisdomTree CI
2	FNB Indice de rachat d'actions canadiennes CI First Asset	FNB Indice de croissance de dividendes de titres canadiens de qualité WisdomTree CI
3	FNB Indice de rachat d'actions américaines CI First Asset	FNB Indice de croissance de dividendes de titres américains de qualité Wisdom Tree CI
4	FNB Banques européennes CI First Asset	FNB Secteur financier mondial CI First Asset
5	FNB Indice Morningstar États-Unis Dividende cible 50 CI First Asset	FNB Indice de croissance de dividendes de titres américains de qualité Wisdom Tree CI

2. permettre aux porteurs de parts du FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'énergie CI First Asset, du FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'or⁺ CI First Asset, du FNB Options d'achat couvertes sur géants de la santé CI First Asset et du FNB Options d'achat couvertes sur géants des technologies CI First Asset (chacun, un « **FNB dont les objectifs de placement sont visés par une modification** » et, collectivement, les « **FNB dont les objectifs de placement sont visés par une modification** ») d'examiner et, s'il est jugé approprié, d'adopter **la modification des objectifs de placement**, comme il est décrit dans la circulaire;
3. traiter tout autre point qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée extraordinaire pour chaque FNB.

Nous avons fourni une description détaillée des questions devant être examinées aux assemblées extraordinaires dans la circulaire. Le texte intégral des résolutions proposées autorisant les questions susmentionnées figure aux annexes A et B de la circulaire. Veuillez lire la circulaire avant de voter.

En cas de rejet d'une proposition de fusion, nous vous informons par les présentes que Gestion mondiale d'actifs CI* entend dissoudre le FNB en dissolution concerné le 22 avril 2021 ou aux environs de cette date, et de faire radier celui-ci de la Bourse de Toronto le 21 avril 2021 ou aux environs de cette date.

Participer aux assemblées extraordinaires en ligne

En raison de la pandémie de la COVID-19 et des restrictions actuelles imposées dans le cadre des rassemblements publics, les porteurs de parts ne pourront pas assister aux assemblées extraordinaires en personne. Les porteurs de parts des FNB et les fondés de pouvoir dûment nommés, quelle que soit leur situation géographique, auront les mêmes possibilités de participer aux assemblées extraordinaires par téléconférence que lors d'une assemblée à laquelle on assiste en personne*, à condition que la communication par téléphone ne soit interrompue à aucun moment pendant les assemblées extraordinaires. Les porteurs de parts et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront écouter les assemblées extraordinaires et poser des questions lorsqu'ils y seront invités pendant la tenue des assemblées extraordinaires ainsi que soumettre leurs votes à la fin de celles-ci. Il appartient aux porteurs de parts de maintenir leur connexion pendant toute la durée des assemblées spéciales. Les porteurs de parts qui prévoient actuellement participer aux assemblées extraordinaires devraient envisager de soumettre leurs votes ou leur formulaire de procuration à l'avance afin que leurs votes soient comptabilisés en cas de difficultés techniques.

Pour toute question concernant la capacité d'un porteur de parts à participer aux assemblées extraordinaires ou d'y voter, veuillez communiquer avec Broadridge Financial Solutions à l'adresse proxy.request@broadridge.com. Pour donner le temps de compter les voix exprimées lors des assemblées extraordinaires, les résultats des scrutins seront annoncés par communiqué de presse et un rapport sur lesdits

résultats sera déposé sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») après l'assemblée extraordinaire correspondante.

Procédure de notification et d'accès et la circulaire

Aux termes d'une dispense obtenue par le gestionnaire des FNB (le « **gestionnaire** »), nous avons recours à une procédure de notification et d'accès qui nous permet de réduire le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins des assemblées extraordinaires. Au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire, vous recevez le présent avis décrivant la procédure à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour demander qu'une copie papier vous soit envoyée sans frais. Pour de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec le gestionnaire, Gestion mondiale d'actifs CI, au 1-416-642-1289 ou par courriel à info@firstasset.com.

La circulaire, le présent avis et les autres documents relatifs à l'assemblée sont disponibles en version électronique aux adresses suivantes :

- www.firstasset.com/fr
- www.sedar.com.

Les documents demeureront sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Obtention d'une copie papier de la circulaire

Les porteurs de parts des FNB peuvent demander qu'une copie papier de la circulaire leur soit remise, sans frais, en appelant le numéro 1-416-642-1289 ou en envoyant un courriel à info@firstasset.com. Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire avant la date limite pour transmettre votre procuration, soit 10 h (heure de Toronto) le 30 mars 2021, vous devez tenir compte du délai de trois (3) jours ouvrables accordé pour le traitement de votre demande ainsi que des retards possibles des envois par poste prioritaire en raison de la pandémie de la COVID-19 et envoyer votre demande avant 17 h (heure de Toronto) le 18 mars 2021. Avant le 1^{er} avril 2021, une copie de la circulaire vous sera envoyée dans un délai de trois (3) jours ouvrables après la réception de votre demande. Après le 1^{er} avril 2021, et pendant l'année qui suit la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, une copie vous sera envoyée dans un délai de 10 jours civils après la réception de votre demande.

Recommandations concernant les propositions de fusion et de modification des objectifs de placement au titre des FNB.

Le gestionnaire recommande aux porteurs de parts des FNB en dissolution de voter EN FAVEUR des fusions proposées et recommande aux porteurs de parts des FNB dont les objectifs de placement sont visés par une modification de voter EN FAVEUR des modifications proposées aux objectifs de placement.

En ce qui concerne les fusions, le comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») des FNB en dissolution s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant aux fusions proposées et a formulé au gestionnaire une recommandation positive, après avoir déterminé que la mise en œuvre de ces fusions donnera lieu à un résultat juste et raisonnable pour les FNB en dissolution.

Bien que le CEI ait examiné les fusions proposées sous l'angle des conflits d'intérêts, il n'a pas pour mandat de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur de ces fusions ou contre celles-ci. Les porteurs de parts devraient examiner les fusions proposées et prendre leur propre

Date de clôture des registres

Le 10 février 2021 est la date de clôture des registres pour déterminer qui sont les porteurs de parts ayant le droit de recevoir l'avis de convocation aux assemblées extraordinaires et d'y voter.

Vote

Vous pouvez voter en remplissant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, selon le cas, et en le renvoyant par la poste, par téléphone, par Internet ou en assistant à l'assemblée extraordinaire qui vous concerne (par téléphone) tout en suivant les instructions prévues dans le formulaire applicable et dans la circulaire.

Bien que la tenue des assemblées extraordinaires des FNB soit prévue à la même heure et au même endroit pour des raisons de commodité, les porteurs de parts de chaque FNB voteront séparément sur les questions qu'ils doivent trancher. Les informations concernant la proposition de modification des objectifs de placement et les fusions qui seront examinées lors des assemblées extraordinaires sont précisées dans la circulaire.

Les aperçus des FNB pour les séries correspondantes de parts des FNB prorogés qui accompagnent le présent avis, le cas échéant, sont exclusivement fournis à titre indicatif aux porteurs de parts des FNB en dissolution et non dans l'intention de solliciter des souscriptions au titre de l'acquisition de parts de l'un quelconque des FNB prorogés.

Vous êtes un porteur de parts non inscrit (porteur de parts véritable) si votre banque, votre société de fiducie, votre courtier en valeurs mobilières ou tout autre intermédiaire détient vos parts pour votre compte. Dans ce cas, vous n'avez probablement pas reçu de formulaire de procuration, mais vous avez reçu un formulaire d'instructions de vote. Le porteur de parts non inscrit (porteur de parts véritable) ne peut utiliser un formulaire d'instructions de vote pour exercer les droits de vote rattachés à ses parts directement à l'assemblée extraordinaire ou aux assemblées extraordinaires. Au lieu de ceci, le formulaire d'instructions de vote doit être renvoyé à son intermédiaire avant l'assemblée extraordinaire ou les assemblées extraordinaires pour que les droits de vote rattachés aux titres soient exercés. Si vous êtes un porteur de parts non inscrit (porteur de parts véritable) et que vous souhaitez voter à l'assemblée extraordinaire ou aux assemblées extraordinaires, veuillez suivre les instructions figurant sur le formulaire d'instructions de vote ou communiquer avec votre intermédiaire suffisamment avant l'assemblée extraordinaire ou les assemblées extraordinaires pour savoir comment procéder.

** Gestion mondiale d'actifs CI est un nom d'entreprise de CI Investments Inc.*

FAIT à Toronto (Ontario), le 19 février 2021.

**PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE GESTION
MONDIALE D'ACTIFS CI, À TITRE DE
GESTIONNAIRE DES FNB**

« Douglas J. Jamieson »

Douglas J. Jamieson
Président, agissant à titre de chef de la direction
Gestion mondiale d'actifs CI

Pour demander un autre format, veuillez communiquer avec nous via notre site Web à l'adresse www.ci.com, ou par téléphone, au numéro 1-800-792-9355.